



Commune des Aviron

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 31 Oct. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **18 octobre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. FRINGUE Mikaël

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à M. BENARD Alex - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ Personnel communal
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessous.

Hôtel de Ville

PERSONNEL TITULAIRE

FILIERE ADMINISTRATIVE

Créations

- Adjoint administratif de 1^{ère} classe 01
- Rédacteur 01

Suppressions

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe 02
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe 01

FILIERE SOCIALE

Suppressions

- Educateur de jeunes enfants 01
- Conseiller socio-éducatif 01

FILIERE CULTURELLE

Création

- Assistant de conservation du patrimoine 01

PERSONNEL NON TITULAIRE

Créations

- Agents en CDD
 - Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe 01
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe 01
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe 02

Les suppressions de poste ne seront effectives qu'au fur et à mesure des nominations.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du compte principal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

